

(3) Au cas de dépôt, comme prévu au paragraphe (2), d'une motion d'examen devant l'une ou l'autre Chambre, concernant un décret visé au paragraphe (1), la Chambre saisie doit, dans les six jours de séance suivant le dépôt, examiner la motion conformément à ses Règles, à moins que l'autre Chambre n'ait déjà examiné une motion visant la même fin.

(4) Toute motion présentée et examinée conformément au paragraphe (3), sera débattue sans interruption pendant cinq heures au maximum; à l'issue du débat ou à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur de la Chambre des communes ou le Président du Sénat, selon le cas, doit immédiatement soumettre au vote toute question nécessaire pour liquider la motion.

(5) Après examen conformément au paragraphe (3), la Chambre qui adopte une motion, avec ou sans modification, adresse un message à l'autre Chambre pour l'en informer et lui demander d'approuver la motion.

(6) La Chambre qui a reçu une requête conformément au paragraphe (5) doit, dans les quinze jours de séance après cette réception, examiner conformément à ses Règles, la motion visée dans la requête et toute question y relative est débattue sans interruption pendant cinq heures au maximum; à l'issue du débat ou à l'expiration de la cinquième heure, l'Orateur de la Chambre des communes ou le Président du Sénat, selon le cas, doit immédiatement soumettre au vote, toute question nécessaire pour décider si la motion est approuvée.

(7) Au cas où une motion, adoptée par une Chambre après examen conformément au présent article, est approuvée par l'autre Chambre, le décret visé par la motion est annulé sans préjudice de l'établissement d'un décret analogue rendant exécutoire un accord complémentaire ultérieur entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République française, la Belgique ou l'État d'Iraël.

(8) Pour l'application du paragraphe (2), tout jour où l'une des Chambres du Parlement siège est un jour de séance.»

Votre Comité a ordonné la réimpression du Bill S-32, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules nos 104 et 105*) est déposé.

(Les procès-verbaux et les témoignages joints à ce rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 175 aux Journaux)

M. MacEachen, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau de la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'un Accord *ad referendum* entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les pipe-lines de transit. Parafé le 28 janvier 1976. (Document parlementaire n° 301-6/141D).

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 3240—M. Cossitt

1. a) Combien de fois le ministre de l'Agriculture a-t-il emmené son épouse ou des membres de sa famille dans des avions de l'État, b) quand, c) vers quelles destinations, d) dans quel but?

2. A combien estime-t-on la réparation de l'avion de l'État qui est sorti de la piste en dérapant avec, à son bord, le ministre, son épouse et ses trois enfants à titre de passagers privés, a) quels étaient l'itinéraire complet et la durée de ce voyage, b) quel en était le coût total, y compris le coût horaire de vol et d'attente au sol, c) combien de carburant a-t-on consommé et pour quel prix?

3. Quelle est la nature des transactions effectuées par le ministre au nom du gouvernement au cours du voyage où s'est produit cet accident?

4. Le ministre paiera-t-il au gouvernement le coût de transport de sa famille sur un avion gouvernemental et pourquoi ne pouvait-il pas emprunter une ligne aérienne commerciale? (Document parlementaire n° 301-2/3240).

N° 3785—M. Crouse

1. Combien de conseillers le ministère de l'Environnement a-t-il engagés, au cours des deux dernières années, dans les Directions générales suivantes: a) Politique, planification et évaluation, b) Liaison et coordination, c) Informatique et statistique appliquée, d) Finances et installations, e) Personnel, f) Services d'information, g) Pêches internationales et mer, h) Opérations, i) Recherche et développement, j) Lutte contre la pollution atmosphérique, k) Lutte contre la pollution des eaux, l) Conservation de l'environnement, m) Élaboration de la politique et des programmes, n) Eaux intérieures, o) Terres, p) Service canadien des forêts, q) Service canadien de la faune?

2. Quel est le nom et le traitement de chacun?

3. Quelle a été la durée de leur emploi?

4. A-t-on lancé un appel d'offres avant de les engager? (Document parlementaire n° 301-2/3785).

M. Blais, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Allmand, appuyé par M. Cullen,—Que le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), soit maintenant lu une deuxième fois et